

Zeitschrift:	Revue économique franco-suisse
Herausgeber:	Chambre de commerce suisse en France
Band:	42 (1962)
Heft:	4: L'industrie suisse dans l'Europe d'aujourd'hui
 Artikel:	Les réactions de l'horlogerie suisse devant l'échéance européenne
Autor:	Perret, Raoul
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-887574

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

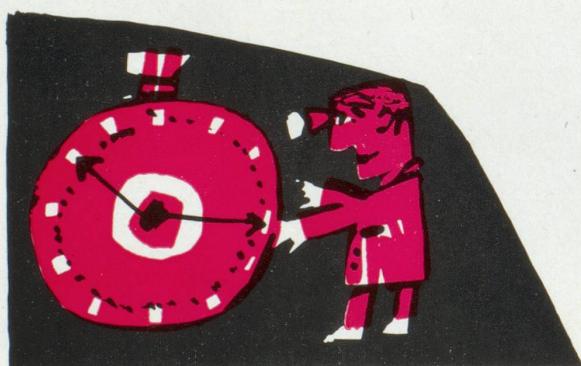
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les réactions de l'horlogerie suisse devant l'échéance européenne

par Raoul Perret



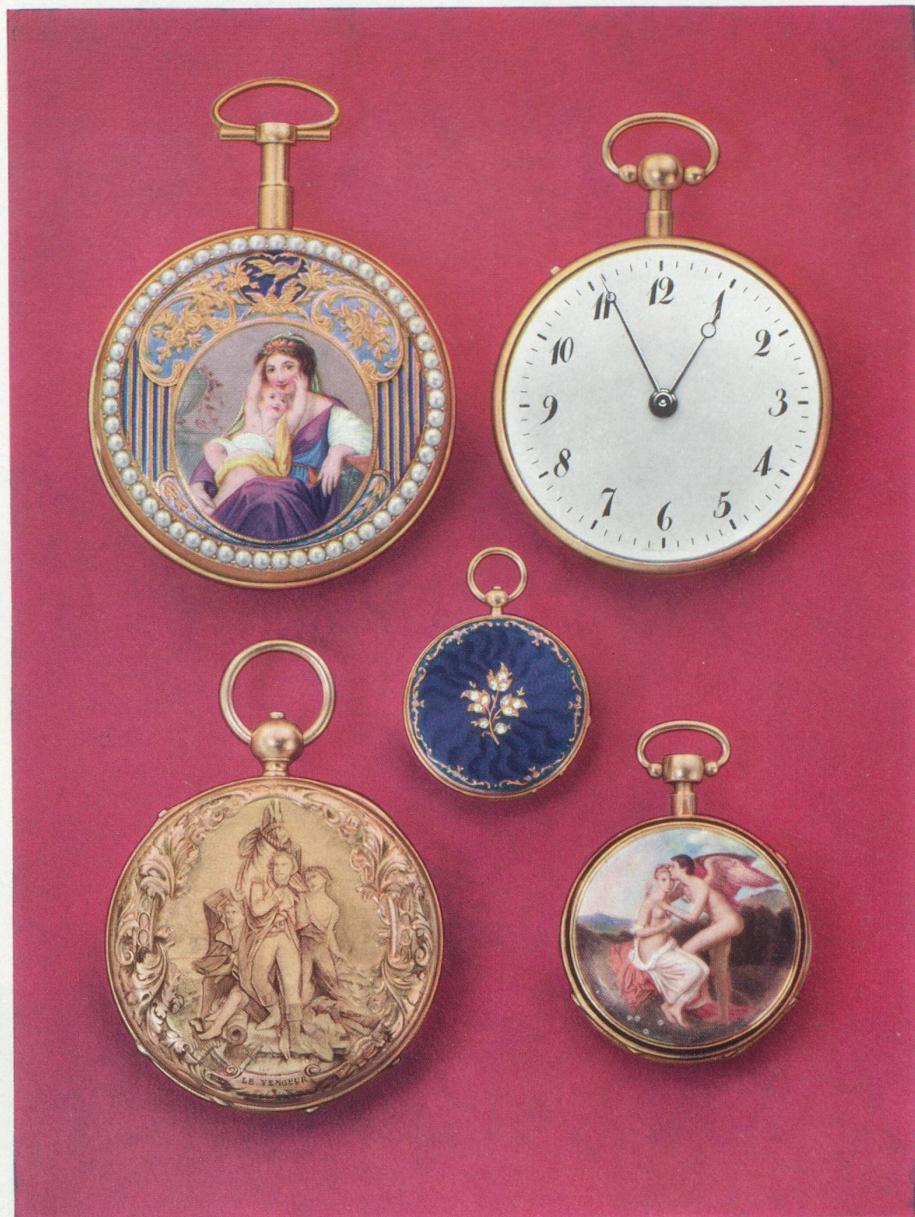
La position de l'horlogerie suisse devant l'intégration européenne diffère sensiblement de celle que peuvent adopter d'autres industries. Cette branche, à de nombreux points de vue, peut être considérée comme une industrie véritablement nationale et pose par conséquent des problèmes très particuliers.

En effet, s'il est en Suisse une industrie qui répond aux conditions de production propres à notre pays, c'est bien l'horlogerie. De plus, les particularités de son implantation géographique en font une industrie presque immuablement attachée au sol où elle a pris naissance et où elle s'est développée.

Enfin le rôle essentiel qu'elle joue non seulement dans le commerce extérieur de la Suisse, mais aussi dans l'ensemble de son économie, commande à ses dirigeants de la maintenir constamment à la hauteur de la réputation mondiale qu'elle s'est acquise et de lui conférer les atouts nécessaires pour affronter avec les meilleures chances de succès les dangers qui pourraient la menacer.

Dans l'état actuel des faits et dans l'ignorance des accords éventuels que la Suisse pourrait passer avec la C.E.E., il est indéniable que toute intégration européenne dont notre pays est exclu constitue à plus d'un égard une menace pour notre industrie d'exportation, donc au premier chef pour l'horlogerie. L'instauration progressive de la liberté des échanges commerciaux entre les partenaires du Marché commun donne à ceux de nos concurrents qui en sont membres une position nettement préférentielle sur ces marchés. De plus, l'établissement d'un tarif douanier commun à l'égard des pays tiers, tel qu'il a été conçu par les autorités de la C.E.E., augmente sensiblement la charge douanière globale imposée à nos produits à l'entrée sur le territoire de la communauté par rapport à la somme de celles qu'ils acquittaient auprès de ces six pays avant la mise en vigueur du Traité de Rome.

Parmi les moyens qui pourront permettre à notre horlogerie, malgré ces obstacles nouveaux, de trouver dans les pays de la C.E.E. un débouché aussi important que par le passé, celui qui apparaît incontestablement comme le plus efficace, et par conséquent comme le plus urgent à réaliser, concerne exclusivement les producteurs. La mise en œuvre d'efforts toujours plus intenses dans les domaines de la recherche scientifique, technique et esthétique comme dans celui de la rationalisation des méthodes industrielles,

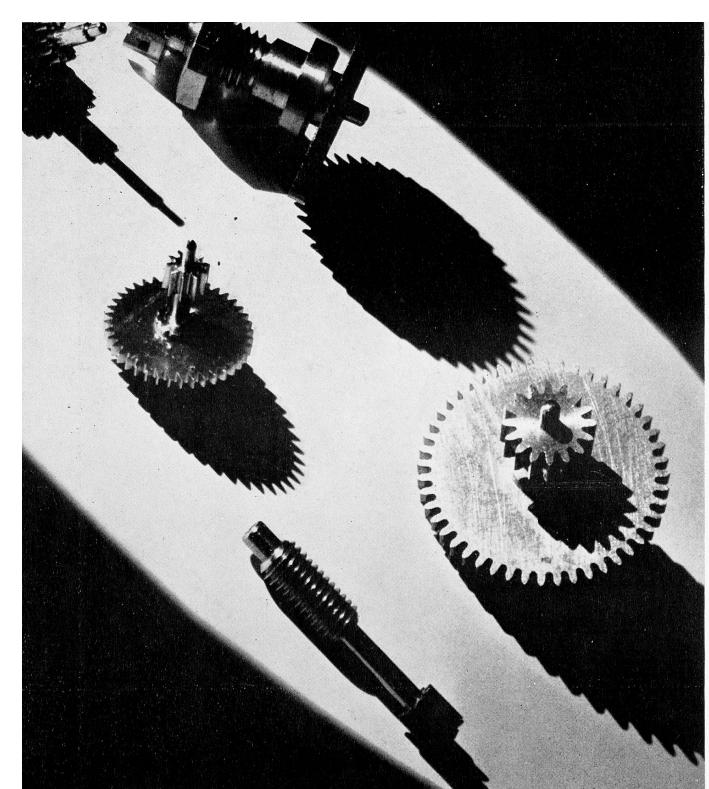


Montres d'hier.

tant au stade de la production qu'à celui des activités commerciales, incitera la clientèle à donner sa préférence à la montre suisse, dont les qualités lui seront offertes à des conditions parfaitement compétitives.

Il va sans dire que des espoirs sérieux doivent être aussi placés dans les accords intergouvernementaux et interprofessionnels qui devraient intervenir dans le cadre

de l'intégration européenne. Des résultats ont déjà été acquis sur l'un et l'autre plans par l'horlogerie, mais leur efficacité n'est encore que très partielle et demande à être largement étendue. Mais l'on se trouve là sur un terrain actuellement encore trop inconnu pour tabler exclusivement sur de tels accords, si souhaitables soient-ils. « Aide-toi, le ciel t'aidera » est un dicton dont les horlogers suisses réalisent toute la valeur.



L'horlogerie suisse industrie nationale

Dès son origine, l'horlogerie a trouvé dans notre pays un terrain favorable à son développement grâce à la présence d'artisans particulièrement intéressés par les travaux de minutie. On peut presque dire que le caractère même de ses habitants, conscienieux, précis, méticuleux, prédestinait la Suisse à devenir un véritable foyer de l'horlogerie.

En outre, la pauvreté de notre sol en ressources naturelles empêcha la Suisse de trouver dans l'industrie traditionnelle une source de développement économique.

Seule une industrie de transformation qui nécessite un minimum de matières premières, mais dans laquelle le travail joue un rôle primordial pouvait entrer en ligne de compte. Quelle branche remplissait alors mieux ces conditions que l'horlogerie dont la valeur de production se répartit à raison de 2/3 pour le travail et moins d'1/10 pour les produits de base?

Une autre caractéristique qui distingue l'horlogerie, c'est la très grande dispersion de son appareil de production. La diversité des pièces qui entrent dans la fabrication

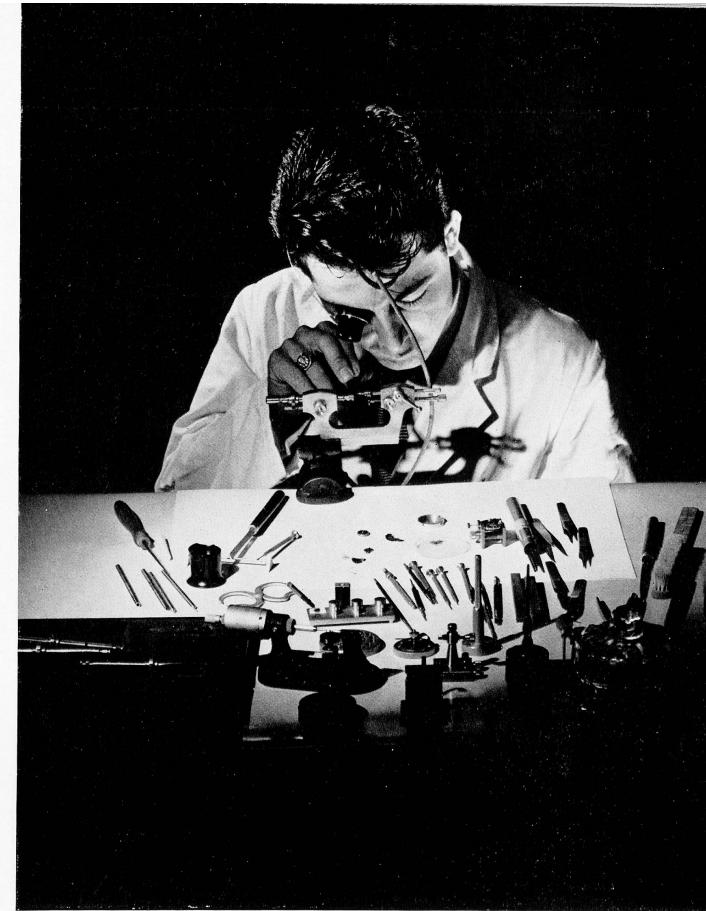
d'une montre, le haut degré de spécialisation qu'exige leur façonnage aussi bien au point de vue de l'outillage que de la main-d'œuvre, et l'origine artisanale de cette industrie, expliquent le maintien d'une série de petits ateliers qui travaillent en sous-traitance pour des manufactures plus importantes. Cette méthode de production correspond aussi au caractère du Suisse, indépendant et individualiste. Elle a pour effet d'enraciner profondément l'horlogerie dans les régions où elle s'est établie. Aussi, contrairement à d'autres industries, il ne lui sera pas possible d'obvier aux inconvénients que la présence d'un ensemble d'États économiquement unis fait naître pour les industries des pays tiers, transférant une partie de sa production dans des usines édifiées à l'intérieur du territoire intégré.

Mais en Suisse même, l'horlogerie, favorisée par les conditions de production particulièrement avantageuses qu'elle y trouvait, par une demande croissante de produits horlogers et, pendant longtemps, par l'absence de toute concurrence menaçante, est devenue une des industries les plus importantes du pays. C'est ainsi qu'elle occupe quelque 80 000 personnes, soit 3,2 %

Ci-dessus : pièces de décolletage.

A droite: il faudrait 4 800 000 de ces billes pour remplir bouteille d'un litre! Quelques-unes d'entre elles sont ici photographiées sur un disque de phono. Ces billes minuscules (diamètre : 65/100 de millimètre) composent le roulement d'une montre automatique.

Page de droite : dans un bureau d'études à Ébauches S.A.

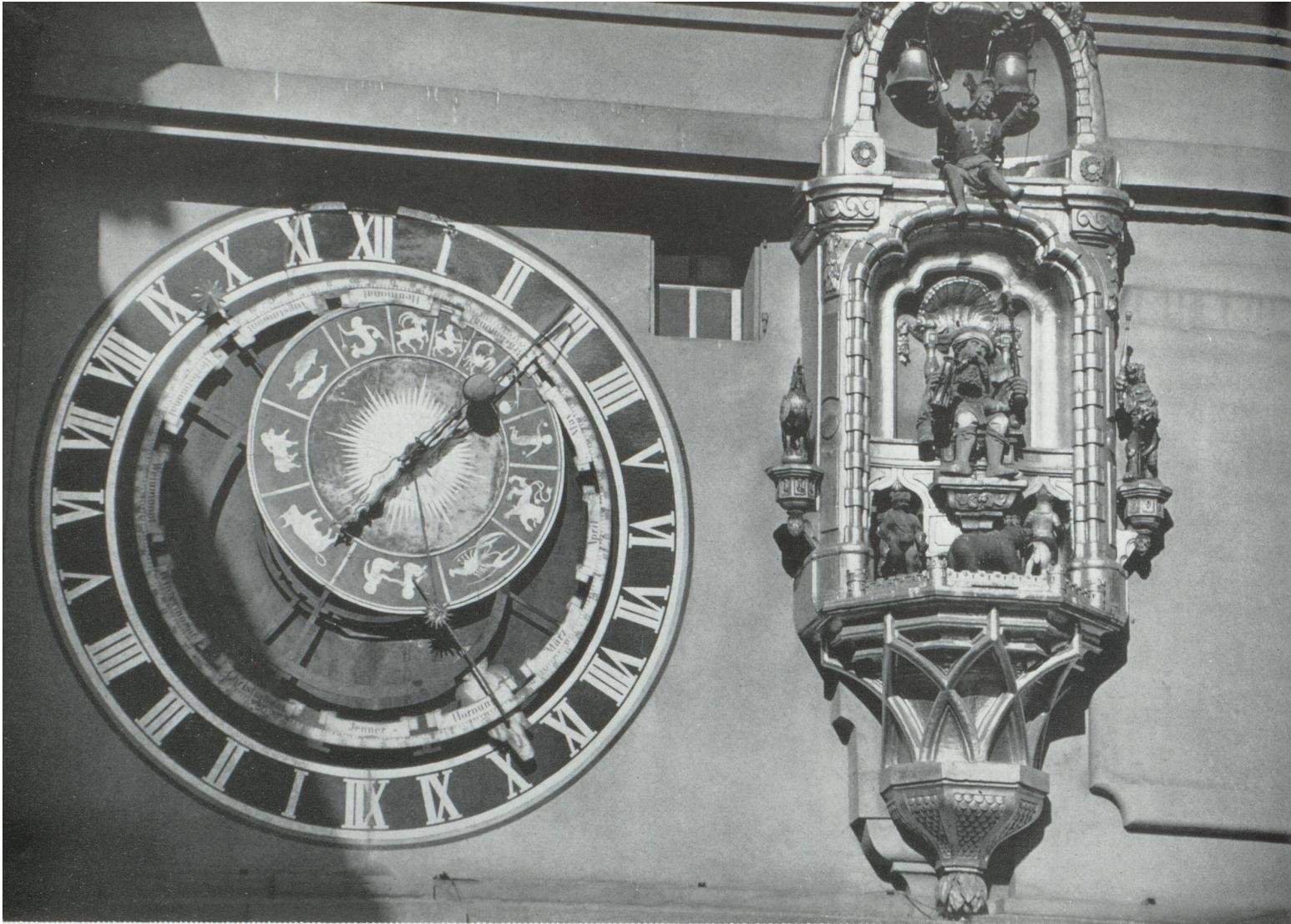


de l'ensemble de la population active de Suisse, ou près de 10 % de la main-d'œuvre industrielle soumise à la loi sur les fabriques. Ces travailleurs sont répartis dans environ 2 200 entreprises, allant de l'atelier familial à la manufacture dont l'importance nécessite, outre plusieurs centaines d'ouvriers, un important personnel administratif.

Le marché horloger suisse est en fait assez restreint et ne saurait absorber la production d'une aussi grande partie de la population. C'est dire que l'horlogerie suisse est avant tout une industrie d'exportation. En effet, 95 à 97 % de sa production prend le chemin de l'étranger. En chiffres absolus, cela représente, pour 1961, une valeur de 1 187 millions de francs. Ce montant constitue un apport décisif pour notre commerce extérieur, lourdement grevé par nos importations excédentaires de matières de base et de produits de première nécessité.

L'horlogerie contribue largement à maintenir ce déficit commercial dans des limites assez étroites pour que les autres sources de revenus puissent boucher le trou, sa part s'élève à près de 15 % du total de nos exportations. On voit par ces quelques chiffres l'importance déterminante de cette industrie, tant sur le plan des places de travail qu'elle fournit, que sur celui de nos échanges commerciaux avec l'étranger.

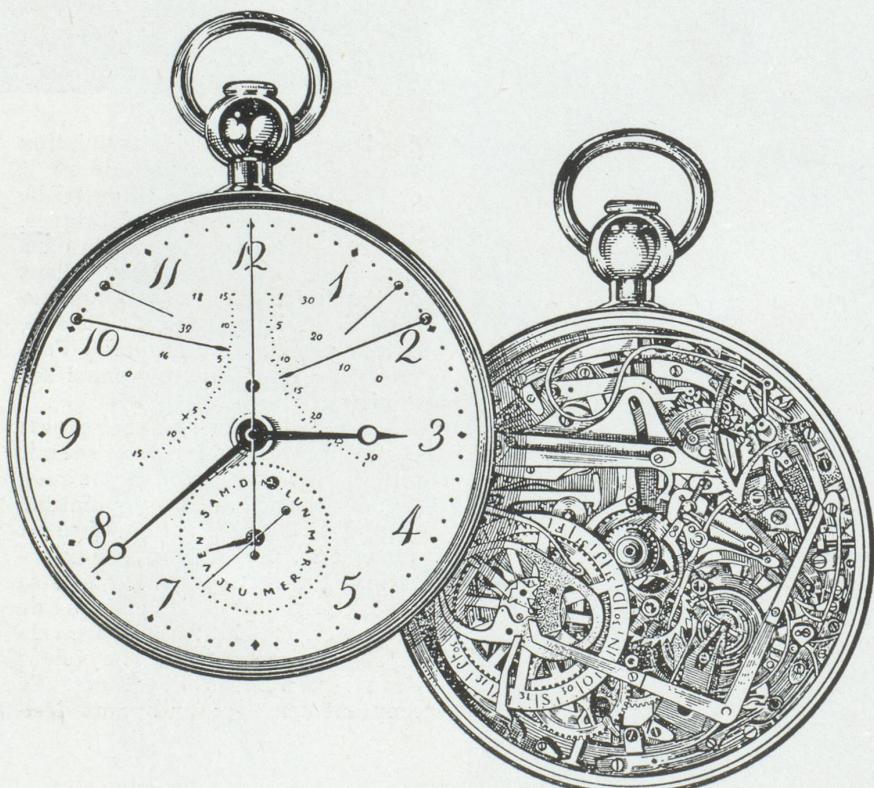
Mais il est intéressant de se rendre compte de la situation qu'elle occupe sur le marché international. La production mondiale de montres atteint actuellement environ 100 millions de pièces par an. Pour



Ci-dessus : la fameuse tour de l'horloge « Zytglocke » de Berne.

A droite : montre dite « de Marie-Antoinette » considérée comme le chef-d'œuvre de Breguet et terminée après la Révolution. Elle possède toutes les complications possibles et connues à l'époque : répétition à minutes, secondes indépendantes, calendrier perpétuel complet, équation du temps, thermomètre, développement du ressort. La boîte d'or est couverte d'un cristal de roche sur les deux faces. En plus du cadran d'émail à chiffres d'or, un autre en cristal de roche permet de voir le mécanisme compliqué sous le cadran.

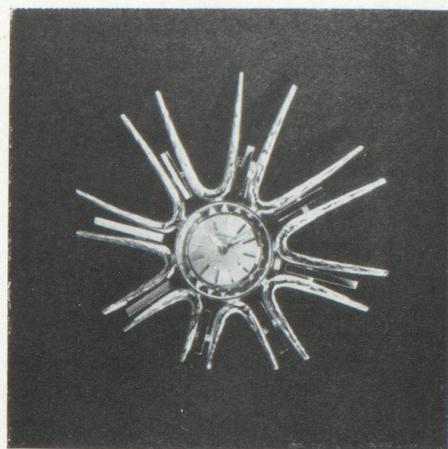
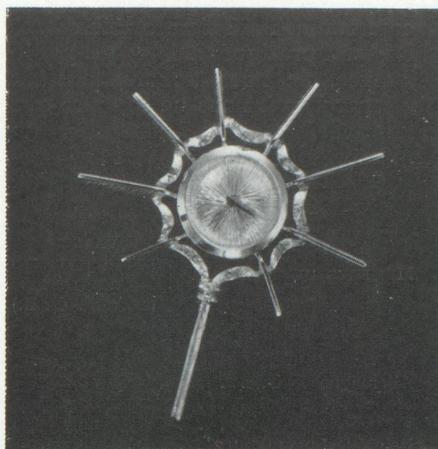
Page de droite : montres d'aujourd'hui (Universal).



son compte, la Suisse en produit quelque 43 millions. En 1961, nos ventes se répartissaient géographiquement de la façon suivante :

RÉGIONS	CHIFFRE GLOBAL (pièces)	PROGRÈS- SION PAR RAPPORT A 1961
Europe	383 524 385	+ 13,8 %
Afrique	66 209 397	+ 8,3 %
Moyen-Lorient . .	75 798 831	+ 7,2 %
Reste de l'Asie .	187 751 172	+ 4,1 %
U.S.A. - Canada.	275 609 105	+ 10,7 %
Reste de l'Améri- que	176 472 150	+ 5,6 %
Océanie	21 005 554	- 3,8 %

Le niveau de nos ventes dans ces régions met bien en évidence la vocation exportatrice de notre horlogerie.

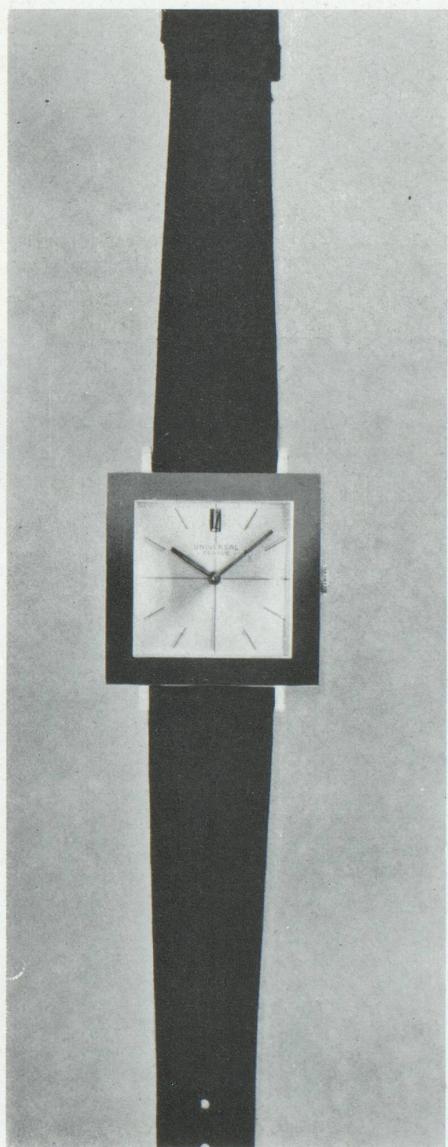


Un concurrent privilégié

le Marché commun

Depuis quelques années, un obstacle, pour ainsi dire inconnu jusqu'alors, préoccupe les producteurs suisses : la concurrence. Elle se manifeste aux U.S.A., au Japon, mais surtout en Europe. C'est en cela que le Marché commun constitue une menace car les principaux concurrents sont les horlogers français, allemands et italiens, qui déploient d'importants efforts pour mettre sur le marché des produits de qualité. Grâce à la C.E.E. ces fabricants peuvent d'autant mieux mettre à profit des échanges entre eux, que ceux-ci se libèrent progressivement de toute entrave douanière et qu'ils sont protégés des interventions extérieures par des barrières élevées.

Nous avons dit que l'horlogerie suisse, du fait du tarif extérieur commun institué par la C.E.E., verrait sa charge douanière augmenter sur ce marché. En voici la raison : avant la mise en vigueur du Traité de Rome, les Six partenaires frappaient les importations horlogères de droits de douane très divers. Voulant instituer un tarif extérieur commun, ils ont décidé d'en calculer le taux en fonction de la moyenne arithmétique des droits appliqués précédemment par chacun des membres. Or, nos ventes ne se répartissaient pas également entre ces pays. Il se trouvait, et c'était assez normal, que nos plus gros clients étaient précisément les pays dont les droits étaient les plus faibles; de sorte que le tarif



Ci-dessous, à gauche : aux ateliers de remontage Omega : mise de longueur du spiral pour un nombre déterminé d'oscillations.

A droite : aux laboratoires Omega, Bienné : appareil de contrôle de la dureté des métaux.

Page de droite : Grand Prix de la Ville de Genève au Concours «Montres et Bijoux» 1962. Montre-pendentif. Créeateur : M. Raoul Haas, chef du département «création» Universal.

commun, s'il abaisse sensiblement les taux pratiqués à l'époque par la France, ne nous apporte pas sur ce marché où nous ne sommes que relativement peu introduits, un avantage qui compense l'augmen-

tation correspondante des taux de l'Allemagne et de l'Italie, nos premiers débouchés européens. Il en résulte un alourdissement de la charge totale qui apparaît bien dans le tableau suivant :

MEMBRES DE LA C.E.E.	VALEUR DE NOS VENTES EN 1961		DROITS DE DOUANE APPLICABLES AUX MONTRES			
	(en mill. de F.)		en 1957	en 1962		
			a)	b)	a)	b)
Allemagne	98,2		6 %	7,4 %	11 %	0 %
Italie	82,5		5 %	6,7 %	11 %	0 %
France	29,7		30 %	21,1 %	15 %	0 %
Belgique-Luxembourg . .	18,3		10 %	10,4 %	6 %	0 %
Pays-Bas	17,4		10 %	10,4 %	6 %	0 %

a) pour les produits suisses.

b) pour les produits des membres de la C.E.E.

Malgré la discrimination douanière dont les produits horlogers suisses sont l'objet depuis 1958 dans les pays de la C.E.E., on constate que l'évolution de nos exportations sur ces marchés a été positive ces dernières années. C'est ainsi que pour les montres et mouvements par exemple, leur valeur en 1961 dépasse de 31,7 %

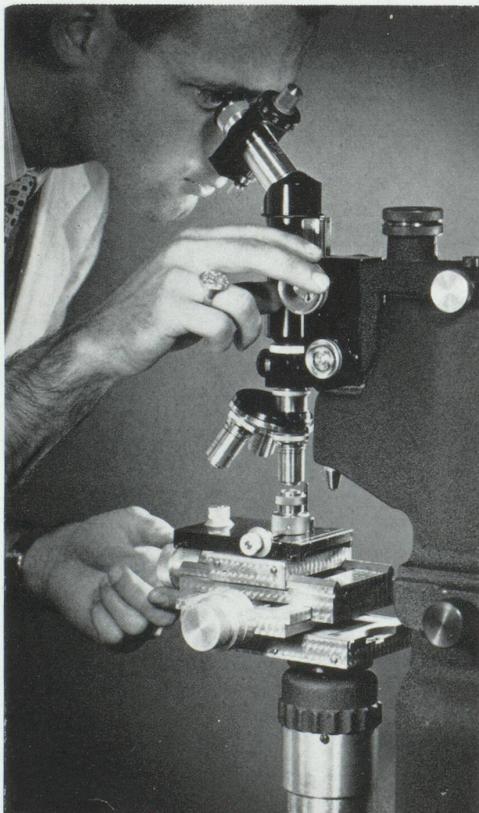
le niveau atteint en 1958. La C.E.E. est restée un client important puisqu'elle absorbe 18,7 pour cent de l'ensemble de nos exportations horlogères. Ces ventes représentent aussi un appoint sérieux dans le commerce suisse avec le Marché commun : 6,7 % du total de nos exportations sur ce marché.

Toutefois l'intégration des Six n'a pas encore déployé tous ses effets. Le but n'est atteint que progressivement. Qu'adviendra-t-il lorsque des produits concurrents, français ou allemands, franchiront librement les frontières intérieures de la Communauté, tandis que les produits suisses auront à acquitter, pour pénétrer sur ces mêmes marchés, une charge douanière supérieure à celle qui leur est appliquée actuellement? Comment surmonter cette discrimination croissante?

Réaction suisse

Faut-il parler de révolution des méthodes de production horlogère suisse? Le mot à maints égards n'est pas trop fort. Les producteurs ont parfaitement saisi le danger que l'institution de la C.E.E. leur faisait courir et très tôt ils ont tiré les plans de leur réaction. Ces plans sont actuellement en voie de réalisation.

Le premier objectif est de rationaliser au maximum la production. A cet effet, une nouvelle charte de la profession a été mise en vigueur. Plus souple que l'ancienne, elle encourage les contacts entre les



entreprises, les échanges d'informations et d'expériences, la solution en commun de différents problèmes, etc. En route, l'organisation administrative des entreprises se trouve en voie de modernisation poussée. C'est ainsi, par exemple, que la mécanographie marque de réjouissants progrès, une codification généralisée permettra prochainement de centraliser le traitement de l'information. Enfin, pour lutter contre les inconvénients de la dispersion de l'appareil de production, le regroupement des forces a été systématiquement analysé et des concentrations sont en cours. L'ensemble de ces mesures vise à comprimer les frais de production.

Le deuxième objectif porte sur la qualité de la production et son amélioration technique et scientifique. Le contrôle technique des montres a été introduit en 1960 et rendu obligatoire dès le 1^{er} janvier 1962. Différents laboratoires centralisent les recherches dans plusieurs domaines et en particulier un centre électronique horloger a pour mission de réaliser un garde-temps utilisable pour la montre-bracelet et dont le principe se fonde sur les dernières découvertes de l'électronique. Sur le plan de la production, des efforts extrêmement suivis sont également faits dans le domaine de l'étude esthétique de la montre.

Enfin un troisième objectif concerne la prospection de marchés nouveaux. Cette action ne porte pas seulement sur des campagnes de publicité en faveur de la montre suisse auprès de la clientèle. Elle cherche à toucher également les canaux. Il s'agit en effet de développer les réseaux de distribution, de former des spécialistes capables d'assurer sur place l'entretien des montres, de soutenir ou de créer des écoles d'horlogerie, de tenir les détaillants au courant des nouveautés et inversement d'informer les producteurs des conditions propres à tel ou tel marché, etc.

Dans ce même ordre d'idées, des contacts sont pris avec les gouvernements intéressés pour améliorer les conditions d'importation. On peut signaler les deux accords les plus récents qui sont intervenus, l'un sur le plan intergouvernemental, l'autre sur le plan interprofessionnel. Le premier concerne précisément les relations avec le Marché commun. Les négociations portaient sur la discrimina-

tion des produits suisses, dont nous venons de parler. Dans le cadre du G.A.T.T., il a été possible de ramener le taux du tarif douanier extérieur commun applicable aux montres suisses à leur entrée dans la C.E.E. des 13 % de leur valeur, qui avaient été primitivement prévus, à 11 %. C'est là un premier résultat qu'il sied de saluer, mais qui est encore assez loin de ce que les horlogers suisses espèrent obtenir. Quant à l'accord interprofessionnel, il intéresse les horlogers français et suisses. Le sens de la communauté internationale a réussi à prévaloir et à rendre possible des échanges de vues plus fréquents et plus efficaces. Le commerce entre les deux pays des pièces constitutives ainsi que de l'outillage et des produits terminés s'en est trouvé nettement facilité. Il est parfaitement concevable, et même souhaitable, que des accords semblables aboutissent avec d'autres États permettant, en dehors de tout esprit de monopole, l'avènement d'une conjugaison internationale des efforts réciproques.

Conclusion

Le tableau que nous avons esquissé ne doit pas paraître trop édénique. Il est évident que des résistances restent à vaincre dans de nombreux domaines, et que notre horlogerie n'est pas à l'abri de tout danger. Mais la menace que pourrait représenter pour elle la constitution du Marché commun l'a fait réagir d'une façon tout à fait saine. La réaction porte déjà certains fruits, mais elle ne fait peser aucune hypothèque sur les possibilités futures d'une extension à la Suisse, sous quelque forme que ce soit, de l'intégration économique européenne. Au contraire. Mais l'horlogerie est une industrie dont les particularités sont trop marquées et l'importance trop déterminante pour l'ensemble de l'économie suisse pour qu'elle n'ait pas pris rapidement, devant l'évolution de la politique économique européenne, des initiatives originales et constructives.

Raoul PERRET.

